

Arrêté ministériel n° 2021-267 du 7 avril 2021 portant modification du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2020/2021

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	7 avril 2021
Publication	Journal de Monaco du 9 avril 2021 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2021/04-07-2021-267@2021.04.10>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2019-793 du 17 septembre 2019 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2020/2021 ;

Vu les arrêtés ministériels n° 2019-969 du 27 novembre 2019 et n° 2020-431 du 16 juin 2020 portant modification du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2020/2021 ;

Article 1er

Voir l'arrêté ministériel n° 2019-793 du 17 septembre 2019.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 9 avril 2021

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2021/Journal-8533>